



communiqué

N°:
No.: 46

Le 9 avril 1985

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT CRÉE UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE LA QUESTION DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit heureux d'apprendre que la Conférence du désarmement à Genève s'était entendue sur la création d'un comité spécial chargé de la question du contrôle des armements et de l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement, qui regroupe 40 nations, est le seul organisme multilatéral international mandaté par les Nations Unies pour négocier les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements.

Le comité spécial s'est vu confier la tâche de recenser dans un premier temps, par un examen sur le fond, les questions qui se rattachent à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En préparant le rapport d'étape qu'il présentera à la Conférence du désarmement en août prochain, le Comité tiendra compte de tous les accords existants, des propositions mises de l'avant ainsi que des futures initiatives.

Du point de vue canadien, la création de ce comité spécial va dans le sens de la politique déclarée du Canada et constitue un pas important vers la solution de ce problème. Elle est en outre conforme à une résolution adoptée sans voix dissidente par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-neuvième session le 12 décembre 1984, résolution qui priait la Conférence du désarmement d'examiner de façon prioritaire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a toujours préconisé énergiquement l'adoption d'une telle résolution aux Nations Unies et ailleurs.

.../2

Le mandat du comité spécial complète et reflète à la fois le processus des négociations bilatérales de contrôle des armements auxquelles les États-Unis et l'Union soviétique participent à Genève. Il ne vient ni entraver ces négociations, ni leur porter préjudice de quelque autre façon, ni d'ailleurs préjuger de leur issue, et le Canada considère ce fait comme capital pour la réussite des deux séries de délibérations.

Par le passé, le Canada a pris une part active aux discussions générales sur la question de l'espace extra-atmosphérique au sein de la Conférence du désarmement, et il a présenté des documents de travail à ce sujet. Maintenant, avec l'établissement d'un comité spécial, qui pourra davantage cerner la question, le Canada redoublera d'efforts et participera activement et efficacement aux travaux. Il cherchera à favoriser le consensus ainsi qu'à faire la lumière sur les mesures nécessaires pour empêcher une course aux armements dans l'espace.